

1. Evolution et perspectives stratégiques dans le Pacifique-sud
2. Chef d'escadron SORBA, Gilles, gendarmerie nationale, France
3. 15 mars 2000
4. division C
5. mémoire de stratégie

6. Il s'agit d'examiner les modifications stratégiques majeures perceptibles dans la zone du Pacifique-sud, induites notamment par la disparition de l'empire soviétique et la prédominance américaine. Pour la France, il conviendra d'analyser les implications géostratégiques découlant des changements de l'équilibre Est-Ouest; et d'envisager ,plus particulièrement, les évolutions susceptibles de survenir si la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie accédaient à l'indépendance à court ou moyen terme.

7. Stratégie, Pacifique, évolution politique et militaire

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1. UN ESPACE GÉOGRAPHIQUE IMMENSE ET DIVERSIFIÉ	4
2. L'ÉCONOMIE : DES RICHESSES INÉGALEMENT RÉPARTIES	5
3. LA PROBLÉMATIQUE POLITIQUE ET STRATÉGIQUE	7
31. une organisation politique encore en devenir	8
32. De nouvelles implications stratégiques	9
4. LES ACTEURS	11
41. la prédominance des Etats-Unis	11
l'évolution politique et stratégique	12
L'importance capitale de la stratégie navale	13
L'organisation et les missions	14
42. La Russie : des ambitions anciennes et un rôle en mutation	15
L'héritage historique de l'empire russe et de l'URSS	15
les nouvelles perspectives stratégiques	16
43. Les autres intervenants	17
Le Japon	17
La Chine	18
5. LES PARTICULARISMES DU PACIFIQUE-SUD	18
51. Des organisations régionales actives et originales	18
52. L'Australie et Nouvelle-Zélande, deux puissances régionales majeures	20
La politique australasienne	20
Des visées stratégiques régionales	22
53. La France, cas particulier	23
les données historiques et géopolitiques	23
La volonté de jouer un rôle stratégique	24
La Nouvelle-Calédonie et la Polynésie : des enjeux nouveaux	25
6. LES SCÉNARIOS D'AVENIR :	27
61. Le futur proche	27
62. Le capitalisme triomphant, la balkanisation ou la coprospérité	29
63. La Nouvelle-Calédonie, souveraineté partagée en attendant l'autonomie.	31
CONCLUSION	32
BIBLIOGRAPHIE	34

INTRODUCTION

En 1898, John M. Hay, secrétaire d'Etat américain affirmait : « *la mer Méditerranée est l'océan d'hier, l'Atlantique celui d'aujourd'hui, le Pacifique celui de demain* »¹. La précocité de prise en compte de l'importance du Pacifique ne doit pas être rejetée au rang d'une prédiction non réalisée, mais peut au contraire constituer l'indication que cet espace détient des atouts et des caractéristiques invariantes qui justifie cette vision.

Le thème de l'avenir du Pacifique est récurrent dans les préoccupations stratégiques : il apparaît par exemple en 1920 sous la plume de Albert Demangeon dans un ouvrage « le déclin de l'Europe », il surgit au début des années 70 et 80 avec la montée de l'offensive soviétique dans cette région du monde. Plus récemment la théorie d'un Pacifique « nouveau centre du monde »² a fleuri sans un début d'épanouissement véritable et à l'opposé c'est la vision d'un vide océanique, économique et politique qui apparaît. Cette thèse connaît enfin une nouvelle vigueur avec la disparition de l'Urss et avec les implications potentielles de changements de statuts politiques tels que l'accession éventuelle à l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie ou de la Polynésie. En novembre 1999 l'Australie a posé la question de la rupture – au moins formelle – avec le Royaume-Uni et la transformation de son régime politique en République, par un référendum d'une portée hautement symbolique.

Du fait des perspectives de développement des pays bordiers du Pacifique, cet espace maritime gigantesque voit son importance accrue de nouvelles perspectives pour sa maîtrise et son contrôle. Il constitue encore plus par sa taille le milieu idéal pour le déploiement des forces navales, support majeur des mécanismes de dissuasion ou vecteur d'emport des armes à longue portée des grands pays « puissances nucléaires » mais aussi des puissances en expansion. Les espaces océaniques sont des milieux discrets, protecteurs et donc constituent des enjeux et des théâtres potentiels pour des conflits futurs. Par ailleurs le milieu océanique autorise des actions stratégiques graduées et souples qui trouvent leur application dans les mesures diverses de diplomatie navale depuis fort longtemps connues et pratiquées par les puissances maritimes traditionnelles mais de plus en plus par de jeunes nations ayant compris la souplesse et la gradation que permet ce milieu.

Les activités économiques constituent le premier stade des relations sociales et elles en portent les caractéristiques essentielles, éclairées par les comportements culturels, linguistiques, représentatives de la dynamique d'insertion politique dans le monde extérieur : économie libérale, dirigée, socialiste... La mer est un milieu et un vecteur fondamental de ces caractéristiques et les échanges maritimes contribuent à véhiculer ces éléments culturels et politiques : commerce de transport, offshore, pêche, utilisation des ressources minérales. Les avantages attendus des échanges maritimes influent sur les comportements des Etats et dans une logique de prise en charge étendue des intérêts nationaux, se détermine une stratégie qui en englobe les aspects économique, diplomatique, militaire.

Le Pacifique (et le Pacifique-Sud) constituent depuis la fin de la Seconde guerre mondiale une zone d'interrogations autant que de potentialités. Susceptible d'être « le

¹ Cité par VIGARIE (André), *la mer et la géostratégie des nations*, Economica, Paris, 1995

² Institut du Pacifique, *Le Pacifique, nouveau centre du monde*, Stratégies-Berger-Levrault, Paris, 1983

nouveau centre du monde », son évolution peut s'esquisser selon des scénarios variés d'autant plus que la fin de la bipolarisation vient modifier substantiellement la perspective générale. De même les bouleversements spécifiques subis ou prévisibles de certains pays ou zones (Nouvelle-Calédonie...) du point de vue économique, politique et stratégique doivent s'examiner dans une perspective globale de développement de l'Asie. L'analyse de cette problématique passe par un exposé de cet espace physique et humain, la présentation des acteurs étatiques et régionaux, de leurs intérêts stratégiques, en évaluant les facteurs internes ou exogènes. Enfin des axes possibles d'évolution incluant les scénarios de fermeture de la zone et le schéma d'un développement conjoint de toutes les entités du bassin du Pacifique, seront évoqués ainsi que les situations particulières concernant la France.

1. UN ESPACE GEOGRAPHIQUE IMMENSE ET DIVERSIFIE

L'analyse globale du Pacifique montrant ses limites, il est nécessaire de revenir sur quelques caractéristiques régionales.

La zone Pacifique couvre la moitié de la surface du monde sur 168 millions de km², s'étend sur 8000 km d'est en ouest et du nord au sud dans le Pacifique nord, et s'élargit démesurément vers le sud jusqu'à 17 000 km d'est en ouest. Cette moitié du monde constitue une zone particulière, en marge de l'histoire jusqu'à une époque récente, et avant le développement des moyens de communications transpacifiques.

Le classement traditionnel des îles du Pacifique s'établit selon un critère ethno-culturel qui les répartit en Micronésie, Mélanésie et Polynésie.

La Micronésie est située dans l'hémisphère nord, et se compose des états fédérés de Micronésie, Kiribati, Palau, Guam, les îles Marshall, Nauru, le Commonwealth des Mariannes du Nord; de taille très variable et de peuplement polynésien, mélanésien et asiatique.

La Mélanésie comprend la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les îles Salomon, le Vanuatu, la Nouvelle-Calédonie et les îles Fidji. Une grande diversité linguistique se combine avec des pratiques rituelles similaires liées au sol. Le clan est également un élément commun de l'organisation sociale.

La Polynésie forme une communauté identifiable par sa langue et le fonds culturel de tradition maritime : milieu archipélagique très étendu et clairsemé en une poussière d'îles, elle inclut les îles Cook, Niue, Samoa, Tokélalu, Tonga, Tuvalu, Wallis-et-Futuna.

Le Pacifique se caractérise aussi par une extrême diversité des îles: continentales pour la Nouvelle-Guinée et la Nouvelle-Zélande, continentalisées pour la Tasmanie, grandes terres insulaires pour la Nouvelle-Calédonie et les Fidji ou petites terres insulaires pour les atolls de Polynésie et de Micronésie.

Au plan géopolitique, on peut distinguer quatre groupes de pays en fonction de leur niveau d'autosuffisance –non directement lié à leur taille-.

Le premier comprend les territoires de superficie importante : Papouasie, Fidji, Salomon, Nouvelle-Calédonie, Vanuatu. Ils disposent d'une agriculture, de zones de pêche conséquentes, de ressources naturelles et d'infrastructures touristiques.

Le deuxième groupe se compose d'îles moyennes : états fédérés de Micronésie, Samoa et Tonga, et l'ensemble de la Polynésie malgré sa dispersion élevée.

Dans un troisième groupe on trouve de petites îles éloignées, sans richesses notables et de faible agriculture, et donc fortement dépendantes de transferts financiers extérieurs : îles Cook, Kiribati, Niue, Tokelalu, Tuvalu, Wallis-et-Futuna.

Le quatrième groupe regroupe de petits Etats qui bénéficient d'un atout majeur : phosphates pour l'île de Nauru, installations portuaires orientées vers la pêche pour les Samoa.

Une forte dissymétrie physique et humaine peut aisément être constatée entre les deux rives du Pacifique, entre une façade américaine fermée par la Cordillère des Andes et les Rocheuses, alors que la façade asiatique apparaît beaucoup plus ouverte.

Le sud-ouest présente une fragmentation territoriale importante : hormis la Papouasie et ses 430 000 Km², elle se compose de milliers d'îles isolées ou archipélagiques regroupées en 21 structures dont une des plus importante est la Polynésie. Représentant à peine 67 000 Km², les Tuamotu sont dispersées sur 2000 km, les Marquises se trouvent à 1000 km de l'archipel le plus proche. Les statuts politiques sont divers, issus de la décolonisation, du retrait quasi total du Royaume-Uni, de la Seconde guerre mondiale ou de la Constitution de 1958 qui proposa le choix entre la situation de département ou de territoire d'outre-mer aux possessions françaises. Certains territoires relevaient jusqu'en 1988 de la tutelle -confiée par l'ONU- des Etats-Unis tels que les Iles Marshall et la Micronésie. Malgré l'indépendance et la souveraineté officielle cette dispersion maintient le poids très important des influences extérieures de l'Australie, du Japon, de la France, et fait souvent reposer une partie importante des ressources de ces pays sur les transferts des originaires ayant émigré ou sur les subventions.

2. L'ECONOMIE : DES RICHESSES INEGALEMENT REPARTIES

A de nombreux titres ces confettis d'Etats sont isolés : ils ont accédé les plus tardivement à l'indépendance -entre 1962 et 1980 pour les anciennes colonies britanniques excepté Pitcairn-, et les anciennes puissances, Etats-Unis et France, y maintiennent une autorité plus ou moins formelle.

L'analyse des facteurs économiques de la zone Pacifique dévoile de nombreux facteurs d'hétérogénéité entre des pays fortement différenciés. Pourtant les potentialités sont fortes comme en témoigne le fait que le commerce trans-pacifique Etats-Unis - Asie dépasse en volume et valeur le commerce transatlantique, et ce depuis le début des années 80. Par ailleurs il convient de souligner les efforts fournis par le Japon et les Etats-Unis pour tenter d'organiser au mieux le développement de cette zone.

Les richesses périphériques sont contrastées : au nord du tropique du Cancer, les pays riches, au sud les déséquilibres. Le commerce extérieur de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande ne représente que le dixième de celui du nord. Par ailleurs certaines îles sont quasiment démunies de ressources et de matières premières et constituent des économies dont le PIB est très souvent inférieur à 60 millions \$, ce qui influe sur leur viabilité économique donc leur indépendance réelle. De fait le Pacifique comprend nombre d'états indépendants fortement liés à l'aide de pays extérieurs plus puissants, situation qui provoque des tentations d'influence pour ces derniers et des accès de susceptibilité quant à leur souveraineté pour les autres.

Le Pacifique constitue la première réserve halieutique du monde : cependant tant la délimitation des zones économiques exclusives (ZEE) que la nature et la richesse des eaux sont contrastées et n'offrent pas, dans ce domaine comme dans d'autres, des possibilités équivalentes. Le secteur nord-ouest fournit 50% des stocks potentiels et des prises, le sud-est est riche mais irrégulier car son rendement est soumis aux variations pluriannuelles du courant El Nino.

L'exploitation halieutique du Pacifique conditionne les stratégies maritimes des pays concernés, tandis que les ressources naturelles doivent s'analyser en considérant ZEE et eaux internationales, qui se différencient entre autres par l'obligation ou non d'acquérir des droits de pêche.

S'agissant des routes océaniques, l'essentiel du trafic transocéanique très dense, se concentre sur deux routes orthodromiques du Pacifique nord : au sud du tropique du cancer la fréquentation n'atteint pas 10% du volume des routes nord.

La géoéconomie du Pacifique trace trois oppositions régionales fortes, entre le nord-pacifique, région majeure par l'importance des routes transocéaniques, le sud-ouest et ses archipels qui concentrent la population, enfin l'est et le sud qui se distinguent par le vide presque absolu d'un désert maritime, peu traversé par la grande navigation mais qui ressortit entièrement au domaine des eaux internationales et paraît porteur de promesses dans l'exploitation des nodules polymétalliques.

Par leur nature très différentes, ces régions conduisent inévitablement à établir des stratégies océaniques spécifiques qui définissent des comportements particuliers.

Ces orientations prennent parfois la forme de mouvements nationalistes, dont les ambitions apparaissent dans les revendications et les contestations multiples liées au tracé des ZEE, antérieures à la convention de Montego Bay de 1982. L'attribution de ZEE étendues, hypertrophiées au regard des territoires insulaires de rattachement, excèdent bien souvent les capacités de prise en charge et de responsabilité des Etats. En effet, des archipels minuscules contrôlent des zones économiques exclusives immenses, tels que les îles Cook qui pour une superficie totale de 120 km² disposent d'une ZEE de 1 million de km², le ratio le plus favorable étant celui des îles Tokalalu qui pour une superficie de 5,5 km² disposent d'une ZEE de 170 000 km². Dans les domaines de l'exercice de la souveraineté, du maintien de l'ordre, de la sécurité de la navigation, de la police des pêches, de nouvelles difficultés sont engendrées par la contradiction entre volonté et capacité.

Les conditions d'une expansion et d'un développement autonomes de cette région sont problématiques, tant les potentialités actuelles restent limitées en attendant l'exploitation, non encore rentable et toujours difficile techniquement, des ressources sous-marines (nodules et sources). Les possibilités de développement économique rapide sont faibles, malgré les espoirs nés du tourisme et de l'immatriculation de navires marchands. Par ailleurs, ces activités sont à la fois très particulières et très sensibles à la conjoncture.

Dans les années 80, un relatif apaisement dans la guerre froide poussait certains analystes à prédire une expansion particulièrement forte du Pacifique, fondée sur la population, le commerce, la technologie, facteurs en plein développement qui autorisaient les spéculations et les hypothèses les plus optimistes. Le redressement spectaculaire du Japon laisse à penser que l'Australie avec un potentiel de départ

particulièrement prometteur peut suivre la voie d'une expansion économique très importante. Par ailleurs c'est la Chine qui permet des espoirs de croissance dont profiteraient aussi les Etats de la zone Pacifique.

Les pays riverains de la zone Pacifique constituent un ensemble dynamique tant vis à vis du commerce mondial que comme marché potentiel. Après la sévère crise du milieu des années 90, les pays dits émergents restructurent et consolident leurs économies en redevenant des zones de croissance économique forte. Par la proximité géographique de ces pays en forte relance, certains états du Pacifique devraient être en mesure de bénéficier de cette aspiration. Au delà de l'émigration vers des pays prometteurs, qui constitue une solution individuelle mais ne contribue qu'indirectement à l'amélioration de la situation par des apports financiers externes, et qui présente l'inconvénient de nuire à la courbe démographique de l'Etat, la solution passe certainement par le développement d'activités complémentaires liées au tourisme et à l'exploitation rationalisée des ressources naturelles locales. Elle peut en outre nécessiter l'association de plusieurs îles et états pour la mise en valeur des richesses exigeant un niveau d'investissement et de technologie particulièrement élevé et donc temporairement hors de proportion avec leurs possibilités.

Les ressources en matière première de la zone Pacifique constituent les centres d'intérêts futurs des pays les plus industrialisés dans le domaine énergétique, même si la répartition estimée des réserves n'est guère favorable. La mise en valeur des fonds marins et de leurs ressources alimentaires est une deuxième piste de recherches, dans une optique de saine gestion. Cela suppose l'implication des états géographiquement concernés et la prise de conscience des enjeux à long terme plutôt que la recherche d'une rentabilité immédiate. Enfin le domaine de la recherche et de l'exploitation des recherches minérales, nodules polymétalliques principalement, recèle un potentiel réel qui doit être raisonnablement évalué et estimé et se départir de l'enthousiasme irraisonné qui avait saisi pays occidentaux et pays de la zone lors des premières études sur le sujet. En effet les conditions d'exploitation de ces richesses sont telles que leur seuil de rentabilité n'est pas atteint actuellement dans de nombreuses zones potentielles d'exploitation : l'avenir passe donc par une meilleure connaissance des ressources qui permettrait de s'orienter vers la recherche des plus rentables (métaux rares ou stratégiques), une amélioration substantielle des techniques d'exploitation permettant d'abaisser les coûts à des niveaux compatibles avec des objectifs de rentabilité économique. Par ailleurs des études techniques montrent que les obstacles technologiques s'accompagnent de risques de dommages très importants aux fonds marins du fait des volumes de sédiments à traiter et de la nature de la collecte par aspiration ou «chalutage». Pour ces raisons il semble que la valorisation de ces richesses ne pourra sans doute pas connaître un essor notable avant plusieurs décennies.

Dans tous les cas, la montée en puissance de l'activité maritime donc des résultats économiques entraîne la croissance corrélative de l'importance politique, diplomatique et militaire des nations concernées.

3. LA PROBLEMATIQUE POLITIQUE ET STRATEGIQUE

La rupture de l'axe de tension Est-Ouest conduit à faire émerger des problèmes plus régionaux, en les rendant plus complexes à résoudre, voire en permettant l'éclosion de

nouveaux litiges. La question pendante est de savoir si la sécurité dans le Pacifique peut et doit encore reposer sur des schémas anciens et classiques, fondés presque exclusivement sur la puissance américaine, alors que celle-ci était orientée vers la stabilité de la zone dans le cadre Est-Ouest face à une menace largement disparue. De plus la prédominance croissante de la vision économique tend à développer les concepts d'ajustement des dépenses aux besoins réels. De fait la rupture trop rapide des régimes communistes riverains de la zone Pacifique et les changements politiques induits provoqueraient des conséquences négatives, difficiles à contrôler et pour lesquels les transformations survenues en Europe de l'Est pendant les années 90 ne constituent pas un modèle pertinent. Ainsi le dispositif de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe ne semble pas adapté à l'étendue des espaces, à la diversité des enjeux et à l'hétérogénéité des menaces du monde Pacifique, essentiellement en raison de l'absence d'une polarisation telle que celle qui existait en Europe.

31. une organisation politique encore en devenir

Le bassin du Pacifique est un lieu d'interactions des intérêts économiques, politiques et stratégiques de puissances majeures telles que les Etats-Unis, la Chine le Japon et la Russie. La présence périphérique de ces entités exerce donc une influence politique majeure sur l'immensité océanique au centre du dispositif.

La fragmentation géographique et économique est accentuée par des déséquilibres démographiques : l'ensemble du Pacifique compte seulement 5 millions d'habitants dont 75% pour la Papouasie et 15% pour les Fidji, ce qui dissémine donc moins de un million de personnes sur des milliers d'îles. L'impact de la démographie et la nature géographique des espaces considérés influe fortement sur les structures politiques et sociales des territoires du Pacifique.

La présence américaine dans le Pacifique prend des formes juridiques différentes : Hawaï est ainsi le cinquantième état de l'Union, dans l'archipel duquel plusieurs îlots sont sous administration directe des armées (Midway confiée à la Marine, Johnston à l'armée de terre) tandis que l'île de Guam milite pour une meilleure représentation auprès du gouvernement fédéral. Le Commonwealth des Mariannes du Nord est un Etat associé autonome de 30 000 habitants alors qu'au sud, l'île Samoa américaine constitue un territoire non incorporé.

Des territoires sont placés sous souveraineté néo-zélandaises : les îles Cook et Niue sont des états autonomes associés, et Tokelau un territoire d'outre-mer.

D'autres souverainetés existent : dans le Pacifique nord-est, à l'écart des enjeux régionaux, l'île de Pâques est chilienne, les Galapagos sont équatoriennes, les îles Gigédos mexicaines

L'Australie administre elle l'île de Lord Howe et deux territoires extérieurs : le territoire de la mer de Corail, dévolu aux relevés météorologiques et Norfolk (2500 habitants).

Quant au Royaume-Uni son désengagement de la zone est complet à l'exception de l'île de Pitcairn (50 habitants) à l'est de la Polynésie française.

Au delà de la géographie voire de l'économie, la dimension politique de l'ensemble Pacifique est fondamentale : même si les situations évoluent, il a connu l'affrontement de systèmes sociaux et politiques nettement différenciés, des démocraties aux régimes

communistes. Même si la bipolarité régional décline, voire si elle disparaît, rien ne garantit l'émergence d'une unité politique voire simplement d'une homogénéité des états du Pacifique.

A cela viennent s'ajouter les déséquilibres ethniques et culturels qui séparent Mélanésiens à l'ouest, Polynésiens au sud est, et Micronésiens au nord-ouest, ce qui ôte la possibilité d'un élément fédérateur interne et explique partiellement certaines instabilités : mouvements nationalistes, inter-iles ou inter-états, contestation et instabilité politique forte (coups d'Etat au Fidji), soutien des Mélanésiens du Vanuatu aux indépendantistes canaques de Nouvelle-Calédonie.

La modernisation trop rapide et mal maîtrisée conduit à un bouleversement des mœurs, et remet en question des structures traditionnelles dont on connaît l'importance dans de nombreux états de cette zone, ce qui présente un risque fort pour le mode de vie ancestral et pour l'équilibre et la stabilité de ces Etats.

Cependant un sentiment d'appartenance à une communauté du Pacifique s'est dessinée parmi les populations : il se manifeste par une opposition ferme contre les puissances extérieures tentées de profiter indûment des immensités océaniques, ce qui explique en partie l'hostilité continue aux essais nucléaires français et aux dépôts de produits toxiques par les Etats-Unis sur l'île Johnson.

Certains Etats locaux manifestent cependant des tensions contradictoires entre des aspirations à rejeter les influences des grandes puissances et les tentations de l'aide extérieure.

32. De nouvelles implications stratégiques

L'océan, ses mers bordières éventuellement, constituent des vecteurs de comportements conflictuels : ils sont parfois cause directe de conflit lorsque le milieu maritime est lui-même source d'intérêts économiques ou militaires. Le milieu océanique est un moyen de contrôle de l'expansion des nations riveraines, et un espace de manœuvre et de confrontation par les forces navales. Au sommet de l'édifice, il constitue le sanctuaire discret et secret des vecteurs de la dissuasion que sont les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins.

Ainsi sur ce point particulier, se démarquent par leur « immunité souveraine », selon le concept de J. Labaye-Couhat ³, les Etats-Unis, la Russie, la Grande-Bretagne et la France dont les marines militaires disposent à la fois de porte-aéronefs et de sous-marins à propulsion nucléaire, qui leur confèrent le droit total de circulation sur et en dessous de toutes les eaux internationales, outre les moyens spécifiques de dissuasion dévolus par la possession de l'arme nucléaire embarquée.

Par ses dimensions, son importance stratégique et les nations qui constituent ses limites proches, l'océan Pacifique présente une importance avérée, qu'elle soit envisagée au plan des critères économique, diplomatique ou militaire.

Quelquesoit le domaine d'étude, il paraît illusoire de réduire le Pacifique à une seule entité homogène, tout comme il convient de souligner l'influence, variable dans le temps mais toujours sensible, des pays riverains ou périphériques : Etats-Unis, nations

³ COUTAU-BEGARIE (Hervé), *géostratégie du Pacifique*, Economica, Paris, 1987.

asiatiques, Australie, et URSS et Russie depuis 1991, sont autant de facteurs qui créent une diversité d'intérêts et d'actions. Le dispositif global de sécurité dans le Pacifique comprend donc trois systèmes qui coexistent : celui des pays en grande partie sous la protection des Etats-Unis, celui des pays sous influence chinoise et celui qui rassemble les pays dans l'orbite de la Russie, en héritage de l'URSS. Ces ensembles combinent autonomie et interaction auxquelles s'ajoutent la sensibilité aux changements politiques tels qu'ils se dessinent en Chine notamment.

Le Pacifique stratégique peut ainsi se scinder en trois régions : le Pacifique-sud le plus calme malgré des tensions internes parfois fortes, les rives du sud-est asiatique en voie de stabilisation et le Pacifique-nord qui constitue une zone de tension forte, sans perspective très claire de dénucléarisation et de démilitarisation à court terme.

La situation stratégique actuelle est pour partie le fruit d'une évolution historique. Au milieu du 19^{ème} siècle, la Navy britannique surclasse la marine française et permet ainsi la domination du Royaume-Uni sur cette zone, avec 66 bâtiments en 1861 et la libre disposition de la base navale de Hongkong depuis 1843. Le Pacifique reste pourtant une zone d'affrontements entre puissances extérieures et riveraines. Ils se manifestent par la course aux concessions en Chine, par la rivalité entre la France et le Royaume-Uni dans la conquête et l'occupation de la Nouvelle-Calédonie et de la Nouvelle-Zélande. Cette concurrence est marquée parfois de circonspection s'agissant de la conquête de Tahiti ou même de la Nouvelle-Calédonie mais elle s'intensifie aussi par la suite avec l'entrée sur le théâtre d'intervenants européens. En effet au début du 20^{ème} siècle, la Navy britannique est diminuée et ne se compose plus que de 3 cuirassés, de 3 croiseurs cuirassés et de 7 croiseurs : ce relatif affaiblissement favorise des interventions inopinées des Etats-Unis dans les affaires chinoises, ainsi que dans la crise des Samoa. En même temps apparaissent la Russie et le Japon comme nouveaux acteurs.

La fin de la Seconde guerre mondiale et l'immédiat après-guerre conduisent à des bouleversements importants : le Japon est écrasé, le Royaume-Uni et la France se retirent ou perdent leurs positions dans la zone. Les Etats-Unis deviennent ainsi la puissance dominante : en dépit de la guerre froide une « pax americana » s'installe pour plusieurs décennies même si elle connaît une remise en question majeure lors de la poussée communiste dans les zones bordières du Pacifique.

Le Pacifique est une région de croissance économique forte et prometteuse, mais c'est aussi une zone de turbulences aux conséquences potentiellement lourdes et dans lesquelles le volet militaire n'est pas essentiel bien que peu apparent. De plus, alors que pendant longtemps le problème des distances donc des communications a neutralisé l'ensemble de la zone en limitant fortement les relations internes et externes, cette donnée physique s'analyse maintenant de manière plus nuancée.

Au plan stratégique, les distances ont constitué un obstacle de taille ne permettant pas par exemple le déploiement des SNLE américains dans le Pacifique-sud, hors de l'appui de la base navale de Guam, à cause de la portée insuffisante des missiles Polaris et Poséidon. L'allongement des portées, sans dégradation corrélative de la précision du vecteur, donne au sous-marin une extension de sa zone de couverture et étend le domaine de ses patrouilles, en rendant à la fois plus difficile sa recherche et sa détection.

La dissymétrie géographique et humaine déjà soulignée trouve son prolongement en terme de puissance : prédominance voire hégémonie du côté américain avec les Etats-Unis, multipolarité des puissances du côté asiatiques avec des acteurs très différents tels que la Chine et le Japon.

S'agissant des acteurs, l'effondrement de l'URSS depuis 1991 a rompu l'équilibre des stratégies internationales en particulier sur les océans. Dans le Pacifique cette rupture stratégique ouvre de nouvelles possibilités d'évolution mais aussi de conflits en éliminant le caractère fortement structurant autrefois instauré par la politique des blocs. Une nouvelle architecture politique, diplomatique et donc militaire est susceptible de se mettre en place. Par ailleurs les progrès économiques accomplis par certains pays du sud-est asiatique modifient singulièrement l'exigence de coïncidence entre libéralisme économique et démocratie politique, en démontrant la réussite d'une voie alternative entre démocratie libérale et socialisme à économie dirigée. Les résultats positifs de ces conceptions sociales, culturelles bien différenciées modifient les certitudes. Au plan stratégique, de nouveaux facteurs d'opposition et de conflits découlent de l'évolution et du glissement des pôles d'échanges et de relations. Ce faisant de nouvelles formes de conflits avec de nouvelles causes émergent, dans lesquels les domaines océaniques et maritimes occupent une place centrale, et de nouvelles données, pas seulement du point de vue militaire, apparaissent dans la maîtrise de ces espaces. Dans une stratégie océanique le degré de liberté de chaque nation est modifié par des mécanismes particuliers qui prennent en compte les facteurs déterminants que sont les emplacements des ressources, les possibilités autant que la volonté des Etats.

L'Europe s'est désengagée de cette zone, à l'exception de la France. Mais sa présence est contestée par les acteurs locaux et par d'autres puissances peut-être plus tentées de diminuer son poids relatif dans cette région. Cependant la tendance lourde correspond à un allègement de la présence française. En effet la France participe pour la dernière fois au conseil de l'OTASE en avril 1964 et retire ses représentants de cette organisation en mai 1965.

Les influences anciennes restent fortes, et les comportements passés des grandes puissances sont encore présents : essais nucléaires des Etats-Unis (Bikini et Enewetok), Kiribati pour le Royaume-Uni, Mururoa et Fangataufa pour la France; expérimentations diverses par l'URSS et la Chine, immersion de déchets toxiques ou nucléaires par le Japon, et bien sûr présence militaire.

Ces considérations diverses doivent aussi s'examiner en analysant la question géostratégique des réserves d'hydrocarbures : les perspectives de gisements immenses sont ainsi susceptibles d'entraîner des variations stratégiques, ce d'autant que des stocks prometteurs apparaissent actuellement excentrés des zones actuelle d'intérêt dans le Pacifique.

4. LES ACTEURS

4.1. la prédominance des Etats-Unis

Les Etats-Unis constituent un acteur fondamental de la zone Pacifique : nation riveraine, cet espace maritime immense constitue un aspect majeur de leur vision géopolitique, à l'égal de l'océan Atlantique qui en constitue le volet d'équilibre.

L'examen d'une planisphère centrée sur le continent américain fait ainsi éclater cette attraction vitale des Etats-Unis. Leur rôle dans le bassin du Pacifique se déduit de leur fonction dans la zone Asie et se détermine par leur capacité à élaborer un modèle stable, successeur de celui de la bipolarisation. Dans une région qui présente un fort contraste entre les potentialités de développement et les régions de « trous noirs » qui ont échappé au cadre modérateur imposé par la bipolarisation et qui développent le désordre, la réussite passe par la capacité des Etats-Unis à équilibrer leurs ambitions et leurs moyens.

l'évolution politique et stratégique

Ce leadership revendiqué -et exercé- par les Etats-Unis ne va pas sans poser problème dans le contexte nouveau de la fin de la bipolarisation. Il est ressenti d'autant plus mal que la menace soviétique s'est fortement atténuée, et que la tentation américaine semble être d'imposer sa propre vision du monde en utilisant ses très importants moyens politiques et militaires. Dans le domaine maritime les Américains paraissent les seuls à pouvoir assurer une présence quasi-continue sur tous les océans du globe, malgré de substantielles diminutions des volumes et des formats.

La politique américaine dans la zone Asie-Pacifique s'est progressivement amendée au fur et à mesure de l'abandon partiel de la stratégie de containment, au profit d'une action plus active de stratégie maritime classique de présence et de coopération. Cependant sa présence militaire terrestre en Corée du Sud (43 000 hommes) et surtout au Japon pousse à s'interroger sur ses objectifs. Le souci d'assurer la stabilité dans la zone est lié à la volonté d'exercer une forme de contrôle sur la puissance japonaise, alors que le Japon est maintenant convié à participer aux interventions visant au maintien de la paix et à la résolution des crises dans le monde. Décidé à trouver une audience politique internationale en rapport avec ses capacités, il revendique vigoureusement un siège permanent au Conseil de sécurité. Cette tendance peut régionalement conduire à des inquiétudes considérant que les traumatismes de la Seconde guerre mondiale ne sont pas effacés. Bien entendu ces observations méritent d'être modulées en tenant compte que la situation sociale, économique et politique du Japon actuelle suscite des interrogations sur les possibilités de transformer cette aspiration en réalité.

Dans ce domaine la limite entre la souhaitable implication du Japon comme partenaire régional et national à part entière et le risque d'une prise de leadership dangereuse pour l'équilibre local est difficile à évaluer et à matérialiser. Même si les Etats-Unis sont désormais l'unique hyper-puissance mondiale, il n'est pas aberrant de considérer que leur suprématie pourrait être contestée localement par une alliance entre la Chine et la Japon.

Ces données viennent en substitution des doctrines antérieures telle que celle du containment de Truman, selon laquelle il y avait nécessité d'endiguer l'expansion du communisme en Europe et en Asie depuis la fin de la Seconde guerre mondiale ; par des moyens économiques et politiques, puis des moyens militaires. ⁴ L'affaiblissement de la puissance soviétique et de la nouvelle Russie entame partiellement la pertinence d'un tel concept. Dans le cadre des discussions visant à la réduction et au contrôle des

⁴ Cela prend la forme particulière de la doctrine de Guam visant à la couverture de la moitié ouest du Pacifique par une chaîne continue de bases navales et aéronavales -Aléoutiennes, Japon, Philippines.

armements, les forces navales prennent une importance accrue : les Etats-Unis tiennent particulièrement à maintenir la viabilité des routes maritimes les unissant au Japon et à l'Europe.

L'importance capitale de la stratégie navale

La stratégie maritime américaine cherche donc à s'inscrire dans le concept de « diplomatie totale » définie par le président Clinton. Elle développe des arguments messianiques et « hégémoniques » à peine masqués, établis sur le concept du libéralisme et sur une affirmation constante de la prééminence des droits de l'homme.⁵

Dans la stratégie américaine, la région Pacifique est susceptible de deux axes d'évolution, directement liés à la nature de leur engagement. Dans une première hypothèse, il s'agit de poursuivre les engagements « honest broker » qui consistent en une coopération active avec ses alliés dans la zone et un déploiement préventif qui permet de maintenir les crises éventuelle au plus bas niveau par une intervention diplomatique avant toute solution militaire. Cette conception repose sur divers paramètres qui sont essentiellement la baisse de la tension en Corée du Nord, la poursuite de l'évolution de la Chine y compris dans un dialogue avec Taiwan, l'absence de course à l'armement par la Russie et surtout le bon fonctionnement de l'ASEAN et des liens militaires avec le Japon.

La deuxième posture se fonde sur un engagement américain moins significatif et donc d'influence moindre. Les risques encourus s'expriment en termes de relance locale de la course aux armements, de l'affaiblissement du lien militaire avec le Japon, et emportent des conséquences en terme de commerce et de transport des marchandises et des biens.

Les objectifs stratégiques actuels comprennent le maintien de la capacité de dissuasion nucléaire, la maîtrise des océans Atlantique et Pacifique, la présence confirmée en Europe et en Asie auxquels s'ajoutent la possibilité d'intervention à bref délai en tout point du globe lors d'une crise, et le repositionnement de moyens matériels. Les Etats-Unis disposent du Military sealift command, flotte civile armée partiellement d'équipages civils mais sous statut militaire, commandée par un amiral et de la National defense reserve fleet -dite « mothball fleet »- qui se compose de bâtiments en réserve placés sous cocon.

La Seconde guerre mondiale a imposé aux Etats-Unis l'impérieuse nécessité d'un équilibre entre les deux océans Pacifique et Atlantique. La guerre froide a conduit à une application active du «containment» de la poussée soviétique y compris dans le Pacifique apparemment plus délaissé parce que d'importance stratégique moins prioritaire dans l'optique d'un conflit européen qui eût rendu crucial le lien transatlantique. Paradoxalement ce principe a perdu de sa pertinence sans équilibrage substantiel.

Les Etats-Unis constituent une puissance maritime qui doit conserver ses possibilités de manœuvre et de circulation sur ces espaces et garantir la libre disposition de nombreuses et vitales routes maritimes, dont celle du Pacifique-nord pour maintenir ses

⁵ Ces principes généraux apparaissent dans le rapport Wolfowitz dès 1992 : renfort aux démocraties, leadership économique, valorisation du « burden sharing » -partage des tâches- avec les alliés sûrs.

liens avec le Japon et l'Asie du sud-est. Cependant cela ne suffit pas et les Américains aspirent à l'élargissement de cette liberté d'action à tous les domaines maritimes accessibles, s'agissant des richesses minières des grands fonds. Cela oriente l'optique de la maîtrise des mers dans une perspective thalassocratique originale au regard de la prégnance des concepts de contrôle et de maîtrise des espaces terrestres en vigueur jusqu'alors. En effet « *il est nécessaire que soient protégés les droits des Américains sur les espaces océaniques vierges* »⁶

En matière de stratégie maritime, les Etats-Unis ont eu à concevoir de nouvelles doctrines adaptées à la fin de l'URSS et de la guerre froide : pour la Navy s'en est suivie une crise d'identité, génératrice d'hésitations et aussi de décisions controversées. Cependant la dispersion des intérêts stratégiques est persistante, l'effort de défense est contesté par les citoyens américains qui considèrent que l'adversaire traditionnel est affaibli, qu'il se présente plutôt comme un partenaire potentiel et que les menaces nouvelles émergent, issues de la prolifération des armes, des guerres marginales, des menaces et risques nouveaux induits par les fondamentalismes religieux et nationalistes.

La stratégie navale américaine s'accompagne d'un dispositif d'alliances navales solides bien formalisées dans l'Atlantique alors que dans le Pacifique les résultats sont moins probants, l'OTASE ayant échoué. Les relations économiques très larges et diversifiées procurent à la flotte de combat américaine des facilités portuaires, propices à des interventions quasiment en tout point du globe. Cependant elle ne résout pas le déséquilibre induit par l'absence dans le Pacifique d'un allié militairement puissant pour assurer un contrôle du réduit d'Okhotsk, et de façon plus générale de la Chine.

Cette doctrine globale se décline aussi en des actions de diplomatie navale telle que des exercices combinés avec des pays associés (125 annuels) et des visites liées à des escales techniques notamment (700 escales annuelles). A ces données il convient d'ajouter la participation active au « western pacific naval symposium » biennal qui réunit 18 pays membres des façades est et ouest du Pacifique parmi lesquels Tonga et l'Australie.

L'organisation et les missions

Les Etats-Unis sont fortement implantés dans le Pacifique : le commandant en chef de la flotte du Pacifique - CINCPACFLT - bénéficie d'un dispositif complet de moyens aéronavals, de bases d'appui. 300 000 hommes sont présents avec une composante marine qui représente 40% de l'effectif à laquelle il faut ajouter la composante amphibie -US Marine Corps- de 70 000 hommes. La force navale représente 200 bâtiments de tous ordres, 2 000 aéronefs, organisée en deux flottes, la Troisième pour le Pacifique oriental, agissant à partir de la Californie, la Septième pour le Pacifique occidental agissant à partir du Japon. Elles s'articulent en 6 groupes aéronavals à base de porte-avions et de 6 groupes amphibies, complétés par une force de plus de 40 sous-marins. Leurs missions se déclinent selon 5 axes : dissuasion, maîtrise des mers, projection de puissance, transport stratégique et présence.⁷

⁶ Report to Congress on *the US internal security and development cooperation Plan* du 4 avril 1983.

⁷ Pacific fleet public affairs office, 1999

La dissuasion dans le Pacifique est relativement exempte de la protection des SNLE (par opposition avec les sous-marins soviétiques et maintenant russes). Les sous-marins américains sont dotés de missiles à longue portée -6000 nautiques-, ce qui leur permet de bénéficier au mieux de la sécurité offerte par les immensités océaniques.

La maîtrise des mers s'entend par le contrôle des communications maritimes principalement par des procédés de protection directs et indirects, par des convois escortés dans une optique strictement défensive. Néanmoins la VIIe flotte ne semble pas en mesure de protéger totalement les lignes de communication du Pacifique occidental.

La projection de puissance s'exprime par un déploiement en avant précoce et global, qui dans le Pacifique permettrait de renforcer la dissuasion d'une attaque en Europe, par une méthode qui vise à empêcher la concentration des forces ennemies. Néanmoins les différents projets stratégiques s'opposent entre partisans de l'offensive et de la défense des lignes de communications.

La présence navale et aérienne atteste de l'engagement américain dans la zone : des exercices se déroulent pour tester les capacités militaires et montrer leur volonté politique, lors des exercices RIMPAC (Rim of the Pacific) qui engagent des unités canadiennes, australiennes, néo-zélandaises et japonaises. Les exercices dans le Pacifique occidental sont nombreux, ainsi que les visites conduites grâce à l'accroissement de l'activité de la VIIe flotte.

42. La Russie : des ambitions anciennes et un rôle en mutation

L'héritage historique de l'empire russe et de l'URSS

Tout au long des 18^{ème} et 19^{ème} siècles, la Russie immense puissance continentale s'efforce d'accéder aux mers chaudes de la Méditerranée et de l'océan Indien pour conquérir une ouverture maritime qui achèverait sa destinée mondiale. Les tentatives deviennent le Grand jeu au 19^{ème} siècle avec l'Angleterre. Mais elle prend la forme de poussée vers le Pacifique : en 1898, la Russie prend ainsi pied en Mandchourie, se déploie vers la Corée, la Chine et les îles du Pacifique, en exerçant conjointement une pression sur l'Inde. Des défaites militaires et diplomatiques conduisent à son retrait pendant la première moitié du 20^{ème} siècle : retrait devant les Japonais en 1905 puis révolution bolchevique qui réduit les possibilités d'action vers l'extérieur.

Cependant la vocation mondiale de l'URSS se développe à nouveau dès la fin de la seconde guerre mondiale qui renouvelle ses ambitions vers une ouverture maritime.

Les années 70 s'accompagnent d'une poussée dans la zone Pacifique avec le cortège induit de turbulences et de confrontations : l'influence politique de l'idéologie communiste est forte dans la zone, elle se traduit notamment par un accroissement très sensible de la flotte marchande soviétique et de sa flotte de combat, même si cette dernière souffre de l'écrasante continentalité de l'URSS.

L'URSS a développé sa stratégie selon deux orientations : militaire par le renforcement de la flotte du Pacifique et le développement de bases d'appui ; diplomatique en direction des alliés des Etats-Unis pour tenter de contrer le dynamisme américain dans cette zone.

L'URSS est redoutée pour son prosélytisme et ses propositions d'aide aux petits états démunis de ressources naturelles et financières de la zone, pour obtenir des accords de pêche et de coopération, des facilités pour sa flotte de combat, pour l'envoi de conseillers techniques. L'Australie est ainsi amenée à accorder des subsides aux îles Fidji et Samoa, puis à envoyer des techniciens pour éviter l'arrivée des contingents soviétiques.

La pénétration dans le Pacifique de l'Urss s'est heurtée à de nombreuses difficultés : au plan diplomatique ses efforts sont restés vains et ses possibilités de déstabilisation sont faibles. Dans le Pacifique sud l'effort s'est orienté vers la coopération technique et économique : accords de pêche avec la Nouvelle-Zélande. En 1986, le Vanuatu établissait des relations diplomatiques d'abord avec Cuba ensuite avec l'Urss, ensuite des accords de coopération technique et économiques, puis des accords de pêche incluant de larges facilités pour les chalutiers soviétiques et les appareils de l'Aeroflot. Cependant ces accords très avantageux sont restés exceptionnels dans la zone malgré des efforts conséquents de l'Urss. C'est dans cette optique que peut être appréciée son adhésion aux protocoles du traité de dénucléarisation du Pacifique-Sud de Rarotonga.- tout en revendiquant le droit de transit des navires nucléaires -.

les nouvelles perspectives stratégiques

La disparition de l'URSS et l'émergence de la Russie et de l'Ukraine aux intérêts et aux intentions souvent inconciliables confirment la faiblesse ancestrale des débouchés méridionaux de la Russie et corrélativement l'importance accrue des débouchés septentrionaux : cependant ses impératifs stratégiques de sécurité demeurent et il lui faudra conserver des accès sûrs au Pacifique, tant dans une optique militaire que commerciale et générale, car ces approches constituent les fondements de sa sécurité et du maintien de ses possibilités économiques d'échange toujours vitales.

L'Urss a constitué pendant plusieurs décennies un exemple de puissance à vocation thalassocratique: les espaces océaniques furent ainsi des domaines et des moyens de progression de la révolution marxiste mondiale, même si des revers de fortune ont affecté cette politique volontariste en Egypte et en Somalie par exemple. Il convient de s'interroger sur les changements induits par la disparition de l'Urss et de rechercher si la Russie est susceptible de maintenir ses ambitions et d'avoir les moyens de sa politique. Pour autant la présence russe souffre de plusieurs limitations dont la plus irrémédiable reste sa géographie et son enclavement vu sous l'aspect maritime. Trois routes maritimes détiennent une importance stratégique, vu sous l'angle tant militaire que marchand : l'axe stratégique majeur que constitue la route maritime péri-asiatique, un axe d'appui stratégique qui passe entre autres pays par Cuba, enfin un axe commercial transpacifique, qui pourrait prendre une importance stratégique majeure. Par ailleurs première flotte mondiale de pêche, la Russie a développé la fréquentation de tous les espaces marins en dehors des routes traditionnelles, en apportant avec ses « chalutiers » un soutien à ses bâtiments de combat. Avec une flotte de combat autrefois au premier rang, l'Urss pâtissait cependant de la faiblesse de ses appuis extérieurs c'est à dire de la possibilité de bénéficier de bases voire de facilités, situation qui ne peut que perdurer avec la Russie. Les insuffisances de ce réseau occasionnent toujours de sérieux problèmes en terme de soutien -entretien, possibilités d'exercices, gestion des équipages-.

La stratégie de puissance de la Russie demeure mais ses moyens et ses possibilités ne lui permettent pas d'assurer une présence significative sur l'ensemble des espaces maritimes du globe. Les forces de surface connaissent une situation délicate : de nombreux bâtiments ont été désarmés et les constructions en cours sont ralenties, inachevées voire stoppées du fait des restrictions de crédit et des changements politiques subis par la Russie depuis 1991. En 1997, après de laborieuses tractations le partage de la flotte russe de la mer Noire, avec l'Ukraine, a amplifié l'affaiblissement du potentiel russe.

Cependant le potentiel russe ne peut être négligé : les forces sous-marines conservent la priorité d'affectation des crédits militaires, d'équipements et de fonctionnement. Des avancées technologiques importantes dans les performances acoustiques des sous-marins russes sont avérées. Quatre nouvelles classes de sous-marins russes sont ainsi en développement ou en construction pour des mises en service ayant pour certains commencé et pour les autres devant s'échelonner au long de la décennie 2001-2010. Un nouveau modèle de SNLE de la classe Borey, intermédiaire entre le Typhon et le Delta IV, armé de 12 missiles stratégiques nouveau modèle doit entrer en service en 2004 ; un sous-marin nucléaire lance missiles aérodynamiques, embarquant 8 engins de 300 km de portée, a été lancé en 1997 pour être opérationnel en 2000. Enfin des SNA de classe Akula II, version améliorée et allongée des Akula I entrent en service.⁸

La présence russe dans la Pacifique ne semble plus en mesure de s'affirmer prioritairement par une présence militaire forte, mais plutôt par une politique d'ouverture économique renforcée. Cependant il ne saurait être « stratégiquement » raisonnable d'exclure le retour dans cette zone d'une présence navale « reconstituée » et puissante : avec un trafic en pleine croissance et malgré ses handicaps structurels, le port de Vladivostok devrait affirmer à nouveau sa vocation d'abord maritime puis navale.

43. Les autres intervenants

Le Japon

La situation stratégique du Japon dans le Pacifique reste floue. En apparence logiquement impliqués par des considérations géopolitiques évidentes et des intérêts économiques considérables, les Japonais n'ont pourtant pas occupé l'espace stratégique que leur offrait les Etats-Unis dans la défense de cette zone. De plus la crise économique sévère des années 90 et les bouleversements culturels et sociaux connus par la civilisation japonaise compliquent la lecture des desseins du Japon dans ce domaine sensible.

Une des possibilités qui se profilent s'analyse comme un allègement de l'alliance avec les Etats-Unis au profit d'un renforcement des relations avec les voisins asiatiques naturels parmi lesquels la Chine. Cependant cet équilibrage emporte un relatif affaiblissement de la mainmise américaine, ce qui n'est pas forcément envisageable sans tensions, même si la construction de la mythique et redoutée « zone de

⁸ PREZELIN (Bernard), *Flottes de combat*, Editions maritimes et d'Outre-Mer, Paris, Edition 1998

coprosperité asiatique » ne peut plus s'envisager dans les mêmes termes que son projet initial.

Le Japon se trouve dans une situation dont il semble peut probable qu'il puisse s'abstraire, du moins pour des raisons diplomatiques héritées du poids de l'histoire : la puissance de sa flotte marchande de transport et de pêche de commerce ne saurait compenser une force navale puissante mais limitée dans ses prérogatives ni par une diplomatie qui ne commence que lentement à émerger et à développer des actions « indépendantes », telle que l'engagement de forces armées dans un cadre ONU lors d'opérations à vocation humanitaire.

La Chine

Depuis 1987, la Chine s'est dotée d'une force océanique stratégique opérationnelle : bien que composée pour l'instant d'un seul SNLE et de 5 SNA, cela induit des conséquences stratégiques considérables : en plus des possibilités offertes par la composante nucléaire terrestre, et malgré une portée limitée de 3000 km, la composante océanique apporte une capacité de deuxième frappe non négligeable ce d'autant qu'elle est quasiment invulnérable.

Les caractéristiques physiques et géopolitiques de cet Etat-continent expliquent les ambitions chinoises de s'orienter résolument vers les zones les plus éloignées du Pacifique-sud, en dépassant son cadre traditionnel d'action et d'influence en mer de Chine. Puissance continentale et géant démographique, la Chine peut logiquement développer ses efforts de poussée vers une « méditerranée asiatique ».

5. LES PARTICULARISMES DU PACIFIQUE-SUD

51. Des organisations régionales actives et originales

Pour limiter les inconvénients de la dispersion, des tentatives de structuration ont été menées généralement sous l'impulsion externe. La commission du Pacifique-sud est créée en 1947 par les Etats-Unis, la France et le Royaume-Uni : implantée à Nouméa puis aux Samoa occidentales elle s'est orientée vers l'aide économique et l'appui technique aux îles. Des accords pour l'économie et le commerce régionaux associant l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les états insulaires est fondée : l'Asian Pacific Economic Cooperation (APEC) réunit ministres des affaires étrangères et de l'économie des pays océaniques concernés. Cependant toutes ces tentatives obtiennent peu de résultats tangibles, et s'expliquent surtout par des considérations économiques des grandes puissances participantes. L'impulsion originelle trouve ainsi rapidement ses limites.

Dans une démarche humanitaire se développent des mouvements religieux qui intègrent les influences locales, expriment les aspirations des populations où coexistent des revendications politiques et économiques. Le conseil des Eglises du Pacifique issu des missions chrétiennes et actuellement dominé par les protestants au Vanuatu, témoigne d'une influence politique avérée par un glissement du soutien religieux et moral vers des conceptions plus idéologiques ou indépendantistes, tel que le soutien apporté au FLNKS, le mouvement indépendantiste de Nouvelle-Calédonie. Cependant

cette action souffre de son orientation politique jugée trop engagée dans l'opposition aux influences des anciennes puissances et de l'absence de vision globale de la zone.

Le traité de l'ANZUS (Australia, New-Zeland, United-States) est un accord tripartite conclu par l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les Etats-Unis dans le cadre du réseau des pactes d'assistance mutuelle développé par les Etats-Unis de 1949 à 1954. Signé en 1951 il constituait à l'époque une précaution contre un relèvement dangereux du Japon dans la zone Pacifique. Il mentionne des dispositions particulières notamment en cas d'attaque armée contre leurs territoires insulaires dans le Pacifique. Cependant à la différence de l'Otan, l'ANZUS ne dispose que d'une organisation rudimentaire qui s'explique par sa conclusion temporaire en attendant ce qui sera l'accord global de sécurité dans la zone du Pacifique : le pacte de Manille, signé en 1954.

L'organisation du traité de l'Asie du sud-est (OTASE) est un pacte de défense collective signé par l'Australie, la France, la Nouvelle-Zélande, les Etats-Unis le Royaume-Uni et le Pakistan, qui vise à se protéger de l'extension de l'influence communiste. Le traité rend possible le règlement pacifique des litiges entre pays membres et instaure une coopération économique et technique. L'intervention des Etats-Unis est ainsi prévue en cas d'attaque armée ou intervention communiste contre un pays membre, elle est possible en cas de menace dans cette zone après consultation des pays signataires de l'accord. L'OTASE ne dispose pas de forces permanentes mais programme et organise des exercices combinés.

L'OTASE entre dans le dispositif de « containment » de la progression soviétique mis en place par les Etats-Unis : cependant ses effets sont bien éloignés de ses ambitions et il perd rapidement de son intérêt, à tel point que les défections des pays membres se multiplient, notamment celles de la France et du Royaume-Uni. Finalement ce pacte est dissous en 1975.

Mais l'essentiel de l'influence s'exerce par l'intermédiaire des actions du Forum du Pacifique, regroupement d'états à vocation strictement régionale dont l'objectif affiché est de rejeter, de freiner ou de combattre la pénétration des influences extérieures au motif que « *le colonialisme fait le lit du socialisme* ». On retrouve ainsi la volonté affirmée des deux puissances régionales – Australie et Nouvelle-Zélande - de ne pas perdre leur influence voire de l'augmenter, mais aussi leurs craintes de la contagion socialiste. L'action du Forum du Pacifique s'est ainsi orientée contre l'influence de l'URSS et de la France qui en était directement membre du fait de l'adhésion de la Polynésie.

Le Forum du Pacifique assure un minimum de coordination politique et technique : il permet la réunion annuelle de tous les chefs d'Etat et assure la gestion d'une agence de pêcheries, d'une compagnie d'aviation et d'une compagnie maritime. Cette action économique est consolidée par le Bureau de coopération économique du Pacifique-sud. La présence de l'Australie et la Nouvelle-Zélande y est prépondérante et substitue à une tutelle de droit une forme de domination qui préserve les apparences et donne une grande souplesse à leur action : prise en charge directe, association influence dominante ou maintien de la prise en charge. L'Australie considère malgré tout la Mélanésie comme une zone d'influence quasi exclusive qu'elle est peu disposée à partager y compris avec ses alliés directs ce qui tend à expliquer la relative discrétion de la flotte américaine dans ces eaux. La Nouvelle-Zélande se définit elle comme la « première puissance polynésienne du Pacifique » et s'est substituée au Royaume-Uni

dans la prise d'influence auprès de ses anciennes colonies. Cette situation éclaire d'autant mieux la singulière position et la farouche opposition que provoque la présence et la volonté française de figurer comme un partenaire à part entière dans la zone à la fois par sa présence et par sa volonté de développer le partenariat interrégional, alors que le Royaume-Uni a distendu ses liens dans le Commonwealth et a permis de fait à l'Australie et la Nouvelle-Zélande de se réorienter vers leur environnement régional.

Ce mode de fonctionnement s'impose en partie du fait des tendances centrifuges qui ont concerné les nombreux archipels et îles du Pacifique et qui se sont traduites par des indépendances largement et facilement accordées par les pays autrefois « colonisateur » d'Europe ou régionaux. Il ne peut être considéré comme un échec par les métropoles respectives. Ces nouveaux pays ne disposent que rarement de la taille ou des ressources requises pour atteindre la viabilité économique qui constitue le fondement d'une réelle indépendance politique. De fait ils restent dans la sphère d'influence des grandes puissances régionales pour un coût économique nettement inférieur, quasiment facultatif et réversible à tout moment.

52. L'Australie et Nouvelle-Zélande, deux puissances régionales majeures

La politique australasienne

L'Australie et Nouvelle-Zélande se considèrent souvent comme des « oubliés du bout du monde », impression créée et confirmée par la vision essentiellement septentrionale d'un planisphère qui relègue ces deux pays, dont un constitue à lui seul un continent, dans une position excentrée. L'Australie compense cette frustration par les tentatives d'instaurer une grande politique du Pacifique en se positionnant dans les espaces abandonnés par le Royaume-Uni, et avec la bénédiction de celui-ci. Elle ne se sent plus vraiment menacée par l'expansion communiste en Asie : après avoir participé activement à la politique de containment elle s'est tournée vers une coopération plus grande avec ses voisins asiatiques, se considérant protégée au nom d'une perception stratégique de « forteresse imprenable »⁹, qui s'explique par le fait qu'elle n'a jamais été envahie, même au plus fort de l'expansion japonaise en 1942.

En cas de conflit majeur elle compte sur l'appui de l'ASEAN dont le caractère anticommuniste est avéré.

Par ailleurs la doctrine de Guam, qui reposait sur l'utilisation face à l'Asie soumise à l'expansion communiste de positions fortes, prépositionnées, disposées en plusieurs échelons dans le Pacifique et dont l'Australie constituait un échelon parmi les plus reculés, n'a jamais été considérée autrement que comme purement défensive.

L'Australie témoigne d'une position anti nucléaire très affirmée et militante : conséquence du souvenir des essais nucléaires anglais sur son territoire, elle résulte aussi d'une attitude générale de l'opinion publique, d'une influence politique dans ce sens. Elle procède aussi du désir de conquérir l'appui des populations de l'Océanie et du Pacifique-sud concernée par des expérimentations ou simplement voisines inquiètes et s'efforce de profiter de l'affaiblissement des nations occidentales européennes dans cette zone, recul d'autant plus marqué avec l'interdiction des essais nucléaires.

⁹ VIGARIE (André), op cité

L'Australie a sensiblement modifié sa politique étrangère en prenant ses distances avec le modèle anglo-saxon et « impérial » : cela s'est traduit par le projet de création d'une République d'Australie en quittant le Commonwealth. Le 6 novembre 1999, les Australiens se sont prononcés sur un double référendum. La première question portait sur l'adoption d'un nouveau statut constitutionnel, qui aurait transformé l'actuelle monarchie en une République, la deuxième question portant sur une modification constitutionnelle par l'ajout d'un préambule mentionnant le peuple australien. Les deux propositions ont été rejetées assez largement.

Elle pratique la politique du « ranch extensif » qui consiste à établir l'influence australienne aussi loin que possible mais de manière décroissante avec la distance. Elle exerce ainsi une tutelle directe ou masquée sur de petits Etats, la Papouasie depuis 1906 avec des périodes de tension pour des raisons de conflits territoriaux (déroit de Torrès), sur le Vanuatu depuis son indépendance.

Par ailleurs des événements récents, tels que les troubles majeurs au Timor, ont remis à l'ordre du jour les interrogations sur le positionnement de l'Australie, sur son ambition d'être considérée comme une puissance régionale, sur l'adéquation de leurs forces armées et enfin sur les relations en matière de défense avec le grand allié américain.

Malgré la fermeture par le Pentagone en 1990, pour des raisons budgétaires, de 3 bases parmi le dispositif d'observation et d'information naval et aérien avancé américain, l'Australie se maintient fermement dans le dispositif de défense des Etats-Unis dans cette zone, tout en conservant son identité et son originalité de comportement.

Considérée comme un des plus proche et plus fidèle allié des Etats-Unis dans la région, l'Australie contribue fortement au maintien de la stabilité régionale ainsi qu'à la protection des lignes d'approvisionnement (pétrole et marchandises). La Navy australienne constitue un partenaire majeur des Etats-Unis pour la mise à disposition d'installations mais aussi pour le déroulement d'exercices combinés, qui connaissent une augmentation notable du fait du programme de modernisation des matériels mais aussi du fait de la réorganisation complète du ministère de la défense australienne et de sa politique.

Fin 1996, l'Australie s'est lancée dans une étude de l'efficacité de la Défense australienne, remise à plat qui vise à recentrer cette organisation sur ses capacités et sa vocation. Sa situation stratégique montre une certaine évolution : même si le risque est considéré comme faible il a augmenté au cours des dernières années. Il ne se présente pas sous la menace d'une attaque directe mais plutôt d'une menace affectant les intérêts vitaux australiens, la fin de la guerre froide induisant une situation stratégique régionale plus complexe, plus incertaine et plus exigeante. L'objectif est donc pour l'Australie de s'orienter vers l'extérieur et de contribuer plus activement au maintien de la paix et de la stabilité dans la région.

Dans la Navy australienne la réorganisation s'est traduite par la ré affectation de personnels vers des unités opérationnelles en modifiant l'organisation du soutien : ceci a permis l'admission au service actif de huit frégates, de six sous-marins et de six chasseurs de mines, ainsi que le développement des capacités de la force amphibie.

La Nouvelle-Zélande exerce une tutelle officielle ou masquée sur les îles Tokélaï, Cook, Niue, Tonga, Samoa-ouest en fonction des subventions qu'elle a pu et peut encore verser à ces pays.

Des visées stratégiques régionales

L'action politique de l'Australie est parfois ambivalente : après avoir obtenu l'indépendance des Nouvelles-Hébrides en 1980, l'objectif semblait d'obtenir l'éviction complète de la France de l'ensemble mélanésien par la rupture avec la Nouvelle-Calédonie et incidemment de Wallis-et-Futuna. Cela passait par un soutien non dissimulé aux mouvements indépendantistes néo-calédonien. Tout cela n'était pas sans ambiguïté ni paradoxe notamment s'agissant de l'aide au FLNKS, dont les liens avec la Libye étaient avérés. L'Australie avait envisagé l'éventualité d'un gouvernement pro-soviétique et une cellule de crise chargée de suivre ce dossier au ministère des Relations extérieures australien en 1987-1988 fut mise en place.¹⁰

Dans un autre temps, elle s'est opposée à l'admission du FLNKS comme observateur au Forum du Pacifique de 1985 et à l'inscription de la Nouvelle-Calédonie comme territoire à décoloniser. Il faut y voir une certaine circonspection devant la charge financière que l'Australie serait amenée à supporter seule en cas de retrait français : dans cette perspective une solution intermédiaire qui assurerait encore l'aide financière de la France reste la meilleure hypothèse.

Les efforts des dirigeants à souligner la parenté entre Nouvelle-Zélande et Polynésie témoignent là encore de leur volonté de supplanter la France comme puissance de tutelle.

Vis à vis de la France, l'opposition de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande repose sur une doctrine anticolonialiste et une farouche lutte contre les activités nucléaires. Le 16ème Forum du Pacifique en 1985 conduisit ainsi à accélérer le processus conduisant au traité d'interdiction des essais nucléaires et de dénucléarisation du Pacifique de Rarotonga, mais établit aussi un comité spécial chargé de surveiller la décolonisation et l'accès à l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie. Ces deux puissances régionales poursuivent leur action en demandant que la situation de la Nouvelle-Calédonie figure à l'ordre du jour du comité de décolonisation de l'ONU. En 1987 elles obtiennent lors du Sommet du Commonwealth de Vancouver la reprise d'un texte déjà voté par le 18ème forum du Pacifique et qui énonce que « *...le référendum (de) Nouvelle-Calédonie en 1987 a été biaisé et n'a pas contribué à la solution dans le territoire* ». ¹¹ Les relations avec la France sont ainsi jalonnées de pics de tension, tels que l'affaire du Rainbow Warrior, la reprise des essais nucléaires en 1995 alors que les relations avec les Etats-Unis et l'Urss ne sont pas affectées par de telles secousses.

La question du nucléaire reste ainsi au cœur des préoccupations des puissances de la zone et en influence les choix stratégiques. La Nouvelle-Zélande s'est retirée de l'ANZUS sous la pression du parti travailliste parvenu au pouvoir, considérant que sa position excentrée des grandes routes maritimes et peut-être aussi des grands intérêts stratégiques la plaçait à l'abri de risques militaires immédiats. Ce retrait est officiellement motivé par le refus de recevoir dans ses ports des bâtiments américains détenteurs d'armes atomiques - la propulsion nucléaire étant par ailleurs une source de

¹⁰ VIGARIE (André), *La mer et la géostratégie des nations*, ISC- Economica, Paris, 1995.

¹¹ cité par COUTAU-BEGARIE (Hervé) dans *géostratégie du Pacifique*, (op. cité).

polémique complémentaire. Ce retrait de l'ANZUS conduit à un isolement diplomatique important et affecte les fondements de cette alliance.

53. La France, cas particulier

les données historiques et géopolitiques

Le Pacifique fut pour la France une aire de découverte et d'expansion ce que le voyage de La Pérouse en 1788 montre bien. Mais cet espace constituait une région d'affrontement des ambitions coloniales de la France et de l'Angleterre. L'occupation du continent australien témoigne ainsi de la volonté principale des Britanniques de s'y implanter en lieu et place de la France. Les manœuvres ou tentatives d'évincement, la concurrence dans les influences constituent des avatars d'une tradition séculaire dont les réminiscences se retrouvent de manière globale chez les héritiers de la politique et de la culture anglo-saxonne.

La présence française dans le Pacifique repose sur les trois ensembles de la Polynésie, de la Nouvelle-Calédonie et de Wallis-et-Futuna, qui lui confère 7,7 millions de km² en terme de zone économique exclusive : 1,75 millions de km² autour de la Nouvelle-Calédonie, 5 millions de km² en Polynésie et 300 000 km² autour de Wallis-et-Futuna. Il convient d'ailleurs de noter que ces ensembles, pour des raisons de délimitation complexe des ZEE, ne constituent pas des états archipélagiques au sens de la convention de Montego Bay de 1982, ce qui restreint leurs prérogatives.¹²

A l'exception des Nouvelles-Hébrides, devenues le Vanuatu, la France a conservé toutes ses possessions dans le Pacifique : ce maintien s'est confirmé lors de la consultation sur l'avenir de l'Union française en 1958, au cours duquel les habitants des archipels et îles sous contrôle français (qui disposaient de la plénitude de leurs droits), ont exprimé le souhait de se maintenir au sein de la République française. Il semble vraisemblable que cette attitude fut partiellement inspirée par le sentiment de ne pas constituer une puissance indépendante capable de se maintenir face à la pression anglo-saxonne dont les objectifs étaient clairement affichés. Par ailleurs la France s'est efforcée rapidement de donner à ces entités un statut particulier de territoire d'outre-mer visant à tenir compte des spécificités locales.

Au plan culturel, la France cherche à concilier la conservation des traditions locales avec l'influence culturelle française, dans l'optique de constituer un groupe francophone qui tenterait d'équilibrer le monde anglophone de l'Océanie. Ces efforts ont d'ailleurs permis aux indépendantistes de bénéficier de cette culture soutenue et renforcée pour appuyer voire construire leur mouvement et leur action.

La situation de l'archipel de Wallis-et-Futuna présente certaines particularités: situé aux confins géographique et humain des mondes mélanésiens et polynésiens du Pacifique sud, entre Fidji, Samoa et Tonga, son statut politique date de 1961 et lui permet une intégration souple, dans le cadre de la Constitution de 1958, de trois anciens royaumes passés sous contrôle français (protectorat) en 1842, Wallis, Sigave et Alo. Il s'étend sur 300 km² et regroupe 14 000 habitants polynésiens.

¹² LUCCHINI (Laurent) et VOECKEL (Michel), *Droit de la mer*, (tome 1) Ed Pedone, Paris, 1996

Wallis-et-Futuna ne dispose que de ressources négligeables et dépend donc pour l'essentiel des subventions de la métropole et pour partie de transferts financiers par les Wallisiens émigrés. Elle constitue une zone de croissance démographique importante confrontée à un chômage fort du fait du manque d'emplois dans le secteur concurrentiel - la ressource principale repose sur la fonction publique -. Les jeunes Wallisiens sont poussés à émigrer vers d'autres TOM, Nouvelle-Calédonie principalement. L'exploitation de la ZEE de 270 000 km² qui entoure les îles de l'archipel ne permet pas d'espérer des résultats très importants en raison de l'absence de plateau continental qui lui seul offre la conjonction de richesses potentielles et de conditions d'exploitation rentables.

L'évolution de l'archipel repose sur un équilibre des relations politiques entre partis politiques classiques essentiellement conservateurs, entre l'Eglise catholique très influente et écoutée et entre les représentants de l'Etat tenus à beaucoup de doigté dans l'exercice de leur pouvoir et dans l'attribution des subventions nationales. L'équilibre atteint jusqu'alors ne semble pas menacé par des velléités indépendantistes, cependant il ne faut pas négliger les effets de contagion venus des autres entités du Pacifique.

La volonté de jouer un rôle stratégique

La fin de la guerre froide a provoqué un déclin de la valeur stratégique des îles du Pacifique et réduit d'autant les possibilités d'expansion des états indépendants de cette région. De plus le retrait du Royaume-Uni de la Commission du Pacifique-sud en 1994 et la perspective annoncée d'un départ des Etats-Unis confirme le désengagement extérieur et la baisse des tensions et des enjeux liés à cette zone. En conséquence les pays la composant ne sont pas certains de profiter de l'essor global des pays de la zone Asie-Pacifique et les contacts avec l'association des nations du sud-est asiatique (ASEAN^o) sont très limités.

Par sa position la Nouvelle-Calédonie présente un intérêt géostratégique non négligeable qui justifie l'existence d'un centre de liaison et de traitement des images satellites pour un usage militaire de détection avancée de mise à feu de missiles balistiques.

Les territoires français du Pacifique n'ont pas l'importance stratégique détenue par Hawaï pour les Etats-Unis, pour leur système défensif autant que comme base avancée pour un déploiement dans la zone Pacifique. Avec la fin des essais nucléaires en Polynésie et la fermeture du centre d'essais du Pacifique, il serait tentant de considérer que cette valeur stratégique est quasi nulle. Or depuis le retrait complet du Royaume-Uni, la France demeure la seule puissance européenne présente aux côtés de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande dans cette immensité, voire même la seule présente dans la zone du Pacifique sud avec ses implantations en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie.

Sa présence militaire dans la zone s'efforce de concilier les impératifs -et sa vision- stratégiques et la révision du format des forces imposée par la décroissance globale des menaces. Ses forces prépositionnées, terrestres et aériennes sont ainsi en baisse mais la présence navale - dont 3 frégates de surveillance - reste notable. La France apporte une contribution significative à la stabilité de cette zone, la relative faiblesse de ses moyens étant compensée par sa permanence et donc la possibilité d'une action si

ce n'est strictement préventive du moins rapide en cas de tension. Cependant la force reste tout de même limitée, fruit d'un choix et ne lui permet pas d'envisager sa participation à un conflit d'ampleur dans cette zone en raison de l'élongation d'avec ses bases majeures de métropole. La trop faible représentativité des forces mérite d'être considérée au regard des intérêts en jeu notamment financiers.

Dans un contexte d'écrasante domination américaine, la France ne peut que souhaiter l'émergence d'une troisième voie, alternative entre la synergie entre les Etats-Unis et le Japon et la fermeture du Pacifique par un repli idéologique et un isolement économique. Cette idée passe par une politique de coresponsabilité et de relative indépendance vis à vis des grandes puissances traditionnelles.

Cet avenir singulier offrirait à la France la possibilité de se maintenir dans la zone pour y jouer un rôle majeur, en y exerçant ses responsabilités traditionnelles et historiques de grande puissance mais aussi en s'y affirmant comme acteur local, susceptible de faire un contrepoids à l'intérieur de la zone Pacifique entre la partie nord prédominante et la partie sud dont le caractère stratégique en cas de crise majeure doit être répété.

Dans cette perspective, il lui faut confirmer sa vocation de nation du Pacifique et pour cela il lui faut s'ouvrir aux pays les plus susceptibles de développer une synergie. Avec le Japon cela passe par exemple par une association plus étroite, peut-être par l'intermédiaire de l'Union européenne, dans le domaine économique qui semble le plus évident, mais aussi par une coopération étendue aux domaines politiques, diplomatiques et militaires.

De manière plus globale, la France constitue l'interface évidente entre les pays de la zone Pacifique et l'Union européenne, pour poursuivre des objectifs classiques de développement régional de ces deux zones mais aussi pour participer à la recherche et à l'établissement des équilibres régionaux et interrégionaux.

La Nouvelle-Calédonie et la Polynésie : des enjeux nouveaux

Dans le panorama, les archipels de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie présentent des spécificités tant pour la France que pour tous les acteurs de la zone.

La population calédonienne est inférieure à 200 000 personnes, peu dense et mal répartie sur le territoire entre les trois provinces, Nouméa concentrant une grande partie des habitants. Cette population est très hétérogène : mélanésiens, européens, polynésiens et asiatiques. Les relations interethniques posent des problèmes aggravés par la question foncière qui voit l'opposition fondamentale entre le droit coutumier et le droit métropolitain. L'influence négative de la crise économique des années 70 a ajouté aux tensions entre indépendantistes du FLNKS et anti-indépendantistes du RPCR : la décennie des années 80 est marquée par des violences et des troubles très graves qui conduisent en 1988 à une prise d'otages à Ouvéa qui se dénoue par une intervention armée particulièrement sanglante.

Le mouvement indépendantiste du FLNKS s'est appuyé sur des puissances régionales : en terme de soutien politique, sur le Forum du Pacifique, sur Port Villa au Vanuatu en tant que base arrière et au séminaire de Suva pour la formation de certains de ses chefs. Une aide financière parfois directe est venue de l'Australie et de l'URSS qui ne disposait pas de bases, ou simplement de points d'appui dans cette zone, tandis

que la Libye semble avoir assuré la formation opérationnelle et technique de dirigeants et de militants. En soutenant les ambitions indépendantistes étendues à la totalité de l'île, l'objectif visait clairement l'élimination de l'influence française dans cette zone par la mise en place d'un pouvoir indépendant mais minoritaire. L'établissement d'un gouvernement pro-socialiste eût substantiellement modifié la configuration géopolitique et géostratégique de la zone, conduisant sans nul doute à l'appel à des soutiens extérieurs, Australie et Union soviétique au principal, avec des conséquences difficiles à évaluer.

Les accords de Matignon en juin 1988 ouvrent une période de retour à un calme apparent, reposant sur un consensus le plus large entre les différentes tendances politiques et les ethnies, pour tenter de définir et de suivre une voie apaisée d'évolution. Les nécessités politiques et économiques étant étroitement liées, un rééquilibrage de la répartition des ressources économiques est appliqué, notamment s'agissant des revenus du nickel qui constituent la principale richesse du territoire, la manne touristique étant quelque peu fluctuante et difficile à maîtriser.

La Polynésie française se compose de nombreux archipels couvrant une superficie de 4 000 km² seulement (soit un département français) répartis sur une surface océanique analogue à celle de l'Europe. Elle se compose des archipels des îles de la Société, des Gambier, des Tuamotou, des Marquises et des Tubai. Les archipels périphériques très excentrés se dépeuplent au profit des îles de la Société et principalement de Tahiti dont la capitale Papeete attire une forte émigration interne.

Les ressources naturelles sont peu nombreuses, souvent peu rentables à l'exception de la perle noire. Le développement du tourisme n'atteint pas les objectifs économiques attendus, situation qui s'explique par la versatilité de cette activité soumise à de nombreux aléas, dans une situation de concurrence et donc de clientèle qui modifie très rapidement ses destinations en fonction des circonstances (stabilité du pays, attrait, qualité des infrastructures et capacité à répondre aux exigences nouvelles). Dans les années soixante la Polynésie a bénéficié des fortes retombées économiques induites par l'installation du Centre d'Expérimentation du Pacifique : des investissements considérables ont été consentis sur les sites des expérimentations (Fangataufa et Mururoa) mais aussi à Papeete et Hao et de vigoureuses impulsions ont été données aux affaires locales par les apports externes induits par la présence de techniciens, de militaires, d'expatriés venus de métropole. Cependant la fin des essais nucléaires réels après la campagne de tirs de 1995-1996 a sonné le glas de cette ressource. Des considérations techniques, de politique intérieure et étrangère placent la Polynésie dans une perspective délicate, qu'amplifient la crise provoquée par la croissance démographique forte de ces îles et les bouleversements socioculturels issus des chocs entre les cultures traditionnelle, européenne et nord-américaine.

Les violentes émeutes de septembre 1995, déclenchées en réaction à la reprise des essais nucléaires français trouvent ainsi leur origine profonde dans cette confrontation délicate, et dont les risques ne sont pas éteints.

Le territoire disposait depuis 1984 d'un statut particulier conférant au gouvernement territorial une large autonomie et des pouvoirs réels, situation qui vit se développer des passions politiques locales très fortes compréhensibles au regard des enjeux financiers. Ce statut a été renforcé en 1996 par diverses dispositions législatives : loi organique 96-312 et loi 96-313 du 12 avril 1996 portant statut d'autonomie de la Polynésie

française, complétées par une loi organique 96-624 du 15 juillet 1996. Ce statut franchit une étape importante en conférant au territoire une fraction de souveraineté internationale dans le domaine du droit de la mer.¹³

Les élections de mai 1996 n'ont pas induit de changements politiques majeurs, mais le futur n'est pas écrit : si le séparatisme n'est pas actif ou potentiellement porteur de menaces, il convient de souligner que le territoire poursuit une politique d'ancrage local dans une réalité océanienne, développant ses racines et son identité culturelle. Elle tend à oublier sa forte dépendance économique à l'égard de la métropole, qui par ailleurs se montre de plus en plus indifférente à ces îles du bout du monde, et dont les intérêts touristiques pour l'essentiel pourraient se découpler du statut politique et donc pourraient s'envisager en dehors de tout rattachement direct ou indirect à la métropole.

Au plan stratégique la reprise des essais nucléaires en 1995 a replacé la Polynésie et la France au premier rang des préoccupations politiques et stratégiques : six explosions ont eu lieu entre septembre 1995 et février 1996. Dès la fin de cette campagne de tirs souterrains la France signait le traité de dénucléarisation du Pacifique-sud conclu à Rarotonga (capitale des îles Cook), le 5 août 1995 entre tous les pays du Forum du Pacifique. Le Pacifique revenait sous les feux de l'actualité et retrouvait ponctuellement une importance politique et stratégique jusqu'alors très nettement en décroissance.

La présence française est source de conflits, et le courant francophobe souligne l'anomalie historique actuelle de cette participation, en considérant qu'elle est la seule puissance « *qui ait encore un rôle colonial* ». Qui plus est le statut d'autonomie de TOM voulu par les populations est lui aussi contesté, à la fois par les séparatistes locaux et par des puissances régionales, Australie et Nouvelle-Zélande principalement.

En 2000, considérant la situation actuelle, la situation dans la zone Pacifique est tenue pour stabilisée et stable, eu égard aux soubresauts antérieurs.

A terme si l'indépendance était demandée et obtenue, l'équilibre régional en serait modifié sans certitude sur le ou les bénéficiaires. L'Australie serait un voisin proche et intéressé. Quant à la Russie, bien que moins concernée parce que moins puissante que l'URSS, son intérêt pour une implantation voire une zone d'influence mérite l'analyse.

Pour la France, cette indépendance serait un exemple incitatif pour d'autres TOM voire même d'autres régions et départements. Plus généralement, cette situation se traduirait par la remise en question partielle ou totale de ses implantations et de ses appuis prépositionnés dans l'Océan Indien, en Polynésie, en Afrique avec l'affaiblissement induit dans une stratégie globale ainsi que sur le plan diplomatique.

6. LES SCENARIOS D'AVENIR :

61. Le futur proche

Le futur possible de la zone du Pacifique semble s'orienter vers un modèle de développement fondé sur un processus de négociations lentes, adaptées et la mise en place de dispositifs plus imbriqués qui combinent les aspects économiques et la sécurité. Celle-ci relève en effet de la prise en compte et de la conciliation des stratégies régionales et globales qui ajoutent les avantages d'une politique plus adaptée

¹³ ZILLER (Jacques), *Les DOM-TOM*, L.G.D.J., 2^e Edition, Paris, 1998

aux effets d'échelle de la stratégie d'ensemble. Ainsi la PECC, organe consultatif tripartite, non officiel et non gouvernemental constitue un forum de discussions et de large participation, qui pourrait constituer la base économique préalable à la mise en place de politiques de sécurité, dans une optique de communauté du Pacifique en devenir.

L'année 1999 a constitué une période troublée dans la zone du Pacifique-sud. Des affrontements ethniques graves ont éclaté dans les îles Salomon et nécessité l'envoi d'une mission d'observation du Commonwealth. Par ailleurs les îles Cook connaissent une instabilité importante qui semble durer.

En Nouvelle-Zélande, Wellington s'intéresse aux conditions du démantèlement du centre d'essais nucléaires français au plan de la sécurité. De même elle proteste contre le transit de navires chargés de déchets nucléaires retraités de France au Japon. Par ailleurs, son intention est de réduire l'aide publique aux états insulaires du Pacifique-sud, endettés auprès d'elle.

Au Fidji, une réforme constitutionnelle est adoptée en juillet 1998 et permet une représentation plus équitable des minorités ethniques de l'île, ce qui redonne une certaine vitalité au pays.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée est toujours perturbée par le mouvement sécessionniste de l'île de Bougainville ; en février 1997 des mercenaires engagés par le gouvernement sont intervenus contre les sécessionnistes, sans obtenir de solution définitive. L'instabilité politique du pays est telle que l'Australie s'est déclarée prête en 1999 à une intervention. Cependant le changement de Premier ministre a permis un retour au calme qui laisse espérer la stabilisation du pays.

L'état de Kiribati s'est opposé aux propositions américaines (100 millions de \$) pour stocker des déchets nucléaires sur un atoll de l'archipel.

L'île-Etat de Nauru connaît des problèmes graves de stabilité politique, attesté par quatre élections présidentielles en trois mois, alors que le pays s'est lancé dans des réformes structurelles importantes visant à la remise en ordre des finances.

L'Etat de Tuvalu continue de connaître des problèmes de stabilité politique, qui s'ajoutent aux problèmes économiques structurels.

Il apparaît clairement que des conditions potentielles de crise politique existent dans certains lieux ou zones. Elles sont généralement liées à des tensions ethniques ou communautaires inter-étatiques ou internes. Même des pays réputés stables comme l'Australie pourraient connaître des perturbations importantes. En Papouasie, il existe une minorité soutenue par l'Indonésie, et au Fidji, se développe un contentieux entre les Mélanésiens qui détiennent la terre et le pouvoir politique et les Indiens qui contrôlent l'économie. Dans les territoires français les tensions demeurent vives entre les différentes communautés de Nouvelle-Calédonie, et la Polynésie laisse apparaître des phénomènes annonciateurs de troubles.

Cependant des actions sont conduites pour éviter ces phénomènes de repli identitaires, de dérives politiques et de décrochage vis-à-vis de la dynamique globale d'expansion.

Le Japon s'est ainsi lancé dans des efforts pour développer le potentiel de la zone, qui se traduisent notamment par les tentatives de création d'une communauté du Pacifique. Motivée par la recherche de la sécurité de ses approvisionnements et la stabilité de ses routes maritimes, elle conduit à la proposition de mise en place d'une Communauté du Bassin du Pacifique, conçue comme une zone de coprosperité qui dépasse l'échelle des mers bordières pour s'étendre au Pacifique. Ce projet n'a pas soulevé d'enthousiasme en raison de la faible capacité d'indépendance des Etats susceptibles d'y participer. Cette tentative se complète par la création du Conseil économique du Bassin du Pacifique, qui vise à exploiter les réserves naturelles et les marchés : cette politique d'investissements consiste essentiellement en des aides sélectives aux pays insulaires en développement, en coïncidence étroite avec les intérêts économiques du Japon.

Pour la France il y a un enjeu politique immédiat dans l'évolution de ses territoires, au regard de ses relations avec les acteurs régionaux de la zone, tels que l'Australie et la Nouvelle-Zélande mais aussi en considérant le Japon et les Etats-Unis. En se retirant de la zone comme en y laissant se développer des troubles sans y apporter de réponse satisfaisante, sa crédibilité globale en serait sérieusement affectée, et son positionnement politique contesté, notamment au conseil permanent des Nations-Unies.

62. Le capitalisme triomphant, la balkanisation ou la coprosperité

Les possibilités de développement de la zone se déclinent selon les hypothèses de la balkanisation, d'un capitalisme triomphant ou d'une expansion maîtrisée.

La victoire du capitalisme triomphant étendu à la zone du Pacifique, voire déplaçant son centre de gravité vers cette zone, selon un axe Japon- Etats-Unis, passe par une mise en valeur des aspects technologiques, économiques recensés dans la zone, mais sans véritable conception politique du développement. Dans cette perspective, les petits Etats de la zone ne pourraient au mieux tirer leur épingle du jeu.

En effet le déséquilibre criant entre pays ne pourrait que conduire à la prédominance accrue de l'acteur le plus puissant de la zone, soit le Japon, qui présente la supériorité de la proximité, au contraire de l'Europe qui s'en trouve quasiment exclue.

La France aurait donc le choix entre deux solutions également insatisfaisantes : le retrait de la zone en laissant de fait au Japon le contrôle complet du Pacifique ou le « respect » de la ligne japonaise imposé par une faiblesse politique diplomatique devenue éclatante. Dans cette perspective il n'est pas possible d'exclure le retour à des tensions périphériques, avec la Chine par exemple, dont le premier cadre de développement pourrait être la zone Pacifique. De fait il est nécessaire de s'interroger sur la transition et l'évolution des territoires d'outre-mer français, vers des dispositifs politiques d'autonomie maximale voire d'indépendance : s'ils ne sont pas arrachés de force à la France, ils ne manqueront pas de connaître des tensions inévitables au sein des différentes communautés de ces territoires. Dès lors tout déséquilibre entre l'action diplomatique, politique et la présence militaire ne peut être accepté, et l'adéquation doit être recherchée en permanence, pour adapter la présence militaire aux menaces mais aussi aux ambitions de la France en termes de présence, de poids politique et diplomatique dans la zone.

C'est aussi en terme de disparition de la francophonie que la situation doit être analysée : cela n'est pas seulement symbolique et la disparition d'une pièce de l'échiquier de la francophonie ne pourrait qu'affaiblir un peu plus la position française dans ce domaine alors que la tendance, en Europe particulièrement, est au maintien voire au développement des spécificités régionales.

Le deuxième scénario repose sur le développement et l'éclatement des tensions et de conflits, nationalismes insulaires ou régionaux, tensions religieuses. Cela conduirait à un émiettement politique, social et économique qui s'ajoutant à la dispersion géographique, entraînerait une mise en sommeil de la zone par des puissances extérieures venues arbitrer les conflits, par un processus de neutralisation.

En effet la réussite économique contrastée et fluctuante des entités riveraines - Asiatiques principalement- ne permet pas de conclure à l'éviction définitive des théories dérivées du tiers-mondisme ou d'une troisième voie, en rupture nette avec les perspectives favorables des années 80. Au contraire il peut être tentant pour un Etat de s'enfermer dans une logique d'opposition au modèle dominant et de recréer en cela une zone de tension.

Ce processus peut découler en partie de l'évolution mal ou pas contrôlée du capitalisme dans une zone qui ne dispose pas ou ne peut se doter de mécanismes régulateurs.

Au plan économique les pays les moins développés de la zone sont cantonnés dans des rôles de pourvoyeurs de matières premières mais surtout de main d'œuvre, ce qui ne leur permet pas de construire une économie viable et diversifiée. Au plan social, cela se traduit par l'inégalité dans la répartition des richesses et l'augmentation des clivages au sein même des Etats, avec l'émergence de clans dominants ou de milieux affairistes. Il en résulte dans la population exclue de la redistribution des richesses un sentiment croissant de frustration amplifié par le maintien d'un faible niveau de vie et l'émergence de nouvelles habitudes de consommation, induites par le développement d'une économie monétaire.

Les bouleversements atteignent toutes les couches de la société : les élites anciennes se replient sur leurs privilèges, les nouvelles élites économiques et politiques cherchent à obtenir rapidement des moyens correspondants à leur ambitions, ce qui produit des phénomènes délétères de corruption ou d'aventurisme politique débouchant sur des coups d'Etat.

Dans ce deuxième scénario il ne paraît pas aberrant de considérer les possibilités supplémentaires de déstabilisation causées par la propagation d'un islam venu de pays riverains de la zone Pacifique, tels que l'Indonésie et la Malaisie. Si une conversion religieuse paraît peu envisageable à moyen terme, les possibilités de troubles par soutien à une minorité ne sont pas à exclure, dans politique d'influence.

Par ailleurs des actions politiques déstabilisantes sont envisageables dans certains pays de la zone parmi ceux qui ont accédé dans les dernières décennies à l'indépendance et sont de fait sensibles à des influences extérieures. Les îles de Kiribati et de Tuvalu correspondent au profil d'Etats susceptibles de perméabilité à ces phénomènes. S'agissant de la France, la Nouvelle-Calédonie n'est pas à l'abri du retour des influences extérieures et de leurs conséquences sur la stabilité du pays malgré une

certaine normalisation de la situation politique. En Polynésie, l'émergence de poussées indépendantistes laisse à penser que des actions extérieures sont venues développer des mouvements politiques internes .

Les conséquences prévisibles dépassent l'avenir politique et le statut du pays concerné: tout changement brusque est source de soubresauts pour l'ensemble de la zone Pacifique, avec des conséquences sur la stabilité économique de la zone mais aussi sur ses perspectives stratégiques, en conduisant à un renforcement des moyens à mettre en place pour revenir à un niveau de sûreté acceptable.

L'hypothèse de la coprosperité correspond au développement le plus positif de la zone. Il passe par une expansion maîtrisée de l'évolution politique et économique des Etats concernés, fondée sur une construction par étapes successives qui autorise le respect et la prise en compte des tendances les plus diverses selon un principe de développement conjoint des acteurs. Les bases d'un tel essor existent et dépassent le cadre national: association interétatiques, forum économique constituent le fondement le plus intéressant d'une croissance maîtrisée et positive.

Le scénario alternatif conduit à considérer que le monde peut retrouver un équilibre remis en question par la fin de la bipolarité sans retomber dans la problématique du ralliement à un camp face à l'organisation antagoniste. Sans se situer dans une perspective de concurrence directe avec les Etats-Unis, bien peu réaliste alors que ceux-ci n'ont jamais été aussi puissants, il peut être intéressant de développer une politique de « co-responsabilité » associant une volonté internationale commune et la responsabilité effective au plan national. Celle-ci échapperait à la reproduction d'un modèle préétabli et serait plutôt le résultat de l'effort conduit en partenariat pour constituer une structure et un cadre adaptés à la spécificité des situations et respectueux des projets spécifiques de chaque Etat de la zone.

La France a développé le projet de participer à l'émergence de cette nouvelle voie. Cependant elle appartient à la catégorie des « thalassocraties potentielles » peu susceptibles de concrétiser dans tous ces aspects cette aspiration : la bonne qualité de sa flotte navale militaire n'est pas renforcée par des capacités maritimes civiles équivalentes et des difficultés et réticences à investir dans ces domaines sont fortes, alors que les besoins théoriques tant militaires que civils croissent.

63. La Nouvelle-Calédonie, souveraineté partagée en attendant l'autonomie.

Quelle sera la nature politique de la Nouvelle-Calédonie en 2013 ? Un Etat mélanésien indépendant, appelé « kanaky » ou une entité territoriale autonome aux contours institutionnels originaux, partie intégrante de la République française.

Réunis en congrès en juillet 1998, le Parlement et le Sénat ont massivement approuvé (par 827 voix contre 31) le projet de loi de révision constitutionnelle rendu nécessaire pour la mise en place d'un nouveau statut. La loi organique du 19 mars 1999 vient compléter le dispositif législatif autorisé par la révision constitutionnelle. Avec près de 75% de taux de participation et une écrasante majorité de oui, ce référendum permet des interprétations forts divergentes des parties et partis en présence.

Les différents protagonistes de l'accord de Nouméa signé en mai 1998, dix ans après les accords de Matignon, sous l'égide du gouvernement français, ont des perceptions diamétralement opposées sur les possibilités qu'offre ce texte. La disposition fondamentale prévoit un référendum d'autodétermination de la population calédonienne en 2013 au plus tôt. Pour les partisans du maintien dans la République française il s'agit d'une prolongation de la situation connue depuis 1853, date du rattachement du territoire à la France. Pour les canaques indépendantistes, il autorise la reconnaissance de leur identité spécifique et la mise en place dans la période de transition de dispositions originales établies sur le concept récent de « souveraineté partagée ». Pour les deux, en évitant un problème et possible « non » à l'indépendance, il apporte aussi la garantie de quinze années de paix civile dans un statu quo entretenu par la manne financière de la métropole.

A compter du 1^{er} janvier 2000, la Nouvelle-Calédonie verra ses pouvoirs accrus par transfert progressif dans des domaines non régaliens, tels que l'enseignement, la fiscalité, le commerce extérieur, transports, les communications. Elle bénéficiera d'un statut très singulier qui lui permettra de voter des « lois de pays », de procurer à ses habitants une citoyenneté calédonienne en plus de la citoyenneté française, entraînant par exemple une priorité à l'embauche pour certains emplois. Les droits régaliens exercés par Paris, défense, justice, police, monnaie...seraient ainsi transférés à Nouméa si la Nouvelle-Calédonie optait à terme pour la « pleine souveraineté ».

Cependant le nouveau dispositif introduit une forme de surenchère dans la course au statut le plus avantageux qui se déroule avec la Polynésie : il peut avoir des effets déstabilisants en terme de politique intérieure mais peut induire aussi une fragilité de la position internationale de la France.

Dans l'immédiat, la France conserve ce « porte-avions » au cœur du Pacifique-sud avec les avantages offerts par cette situation au plan stratégique. Par ailleurs, les concessions importantes notamment dans le domaine politique ainsi que les perspectives offertes à terme ont contribué à rassurer les pays riverains, proches voisins volontiers critiques à l'encontre de la puissance coloniale France, dernière puissance colonisatrice de la vieille Europe encore implantée dans le Pacifique. Pour autant est-il possible de considérer que cette nouvelle sérénité permettra à la France de rayonner encore dans le Pacifique ?

CONCLUSION

La prédiction qui confère au Pacifique un avenir flamboyant remonte à la fin du 19^{ème} siècle et a connu des réminiscences tout au long du 20^{ème} siècle. Ce rappel doit suffire pour se prémunir contre tout « enthousiasme » géopolitique issu des bouleversements stratégiques des années 90. Les potentialités économiques qui prédisposent souvent les constructions politiques doivent être évaluées avec discernement, les richesses sous-marines, le développement des entités économiques de la zone restent de puissants leviers de l'évolution politique qui doivent être étudiés et utilisés avec pertinence.

La problématique du Pacifique ne peut s'appréhender d'emblée globalement. Il est nécessaire de considérer cet espace comme un système à plusieurs degrés de complexité, qui conduit à des conclusions sensiblement différentes selon des

perspectives locales ou régionales. Son immensité ne permet pas d'en avoir aisément une vision d'ensemble, même si l'Union soviétique s'est efforcée d'y parvenir, dans sa stratégie de superpuissance, tout en échouant à éliminer les défauts de sa position et les carences de ses relais. Dans le Pacifique s'affirme l'obstacle incontournable de la géographie, que seuls les Etats-Unis ont réussi plus ou moins à apprivoiser, principalement grâce à la puissance de l'US Navy et que l'ambition de l'URSS n'a pas effacé, relevant un défi que la Russie semble bien loin de pouvoir assumer. Malgré des révisions à la baisse logiquement imputables à la diminution de la tension globale internationale, la puissance américaine reste prépondérante. Cependant le poids relatif des ses partenaires ou de ses concurrents mérite d'être réévalué.

Auparavant espace de friction potentiel ou avéré entre les deux grandes puissances, le Pacifique a vu diminuer sa valeur stratégique intrinsèque avec la fin de la bipolarisation. La question de son avenir reste en suspens et s'exprime en l'espoir d'un développement en synergie avec les puissantes nations riveraines ou le risque d'un enfermement dans son immensité désertique et la perte du potentiel actuel.

Le Pacifique reste en gestation alors que le Vieux continent conserve toute sa puissance globale et sa capacité à orienter le devenir de cette zone. L'Europe détient ainsi deux sièges au conseil de sécurité des Nations-Unies alors que la région Pacifique-Asie ne peut se prévaloir que d'un seul.

Dans une stratégie d'influence, il convient de s'interroger sur la volonté française de se positionner en représentant indépendant et en interlocuteur valable du Vieux continent dans cette zone et sur les risques de la ravalier à la position de simple figurant.

Cette situation n'est pas sans conséquence : si la France ne se constitue pas en associé valable au regard des crises potentielles susceptibles d'y survenir au plan local et régional – alors que sur le plan international d'autres mécanismes pourraient s'enclencher automatiquement -, si donc la France ne peut jouer un rôle régulateur et de soutien actif en cas de crise, la contestation de son rôle et de sa présence se doublera de la remise en cause au plan de la politique intérieure de la nécessité d'entretenir d'aussi coûteuses « danseuses ». Même si la fermeture du centre d'essais du Pacifique entraîne la perte d'une justification essentielle de la présence française, de strictes considérations économiques ne sont pas in fine suffisantes pour définir une politique internationale. De fait les considérations stratégiques et la présence militaire reprennent toute leur importance.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES ET DOCUMENTS

INSTITUT DU PACIFIQUE, « *Le Pacifique, nouveau centre du monde* », Berger-Levrault, Paris, 1983

COUTAU-BEGARIE (Hervé), *géostratégie du Pacifique*, Economica, Paris, 1987

VIGARIE (André), *la mer et la géostratégie des nations*, ISC-Economica, Paris, 1995

ANNUAIRES ET RAPPORTS

IFRI, *Ramsés (rapport annuel mondial sur le système économique et les stratégies)*, Dunod, Paris, Editions 1999 et 2000.

L'Etat du monde, Annuaire économique et géopolitique mondial, La Découverte, Paris , Editions 1999 et 2000.